

Transmission des savoirs et régulation

Dominique VERPOORTEN

Faculté de Communication, Université Catholique de Louvain-La-Neuve

Il existe un marché du savoir comme il existe un marché des matières premières, un marché des technologies, un marché des biens et services, un marché financier, un marché du travail. Le terme marché doit être pris ici au sens noble de milieu d'échanges d'informations en permanentes interactions. Comme en tout marché, aux signaux d'interactions qui résultent de la compétition doivent s'ajouter des contraintes fortes exprimées par les règles du jeu dont la puissance publique est responsable. Ces règles doivent tenir compte aujourd'hui du fait que le marché du savoir n'est plan national mais mondial (A. DANZIN, La croissance autrement).

24. Introduction

Ce document de travail vise à offrir une première mise en lumière des processus de déformalisation des lieux, des temps, des objectifs, des outils, des méthodes, des évaluations et des acteurs qui ont cours actuellement au sein du secteur de la formation, de l'enseignement et de l'éducation.

Pour nous donner une chance de tenir au-dessus de ce gouffre de complexité et de perplexités, notre fil conducteur sera celui des Applications Pédagogiques des Technologies de l'Information (APTI). Nous voyons ces dernières comme un levier d'interrogation, un point d'entrée au

planet.be

sein d'un domaine de spéculation plus vaste qui touche à la transmission du savoir et aux relations qu'entretient celle-ci avec la forme du lien social au sein des sociétés post-industrielles. Nous ne pouvons donc que souscrire à l'idée de ce "réexamen complet" que l'OCDE appelle de ses vœux et y inscrire notre démarche et notre travail.

La révolution de l'information offre de nouvelles possibilités dans l'enseignement comme dans d'autres secteurs de la société. En vérité, elle a un caractère universel qui justifie un réexamen complet des programmes d'études relatifs aux connaissances de base. Etant donné que les nouvelles technologies de l'information offrent de nouvelles perspectives pour l'enseignement et l'apprentissage, ce réexamen devrait englober également l'organisation des systèmes scolaires et des classes, ainsi que le contenu et les buts de la scolarisation (OCDE, Technologies de l'information et apprentissage de base).

Plan de l'exposé

Il existe donc selon nous un sens et un intérêt à amorcer une réflexion couplant des questions de régulation à des questions de technologies de l'éducation. Ce sens et cet intérêt seront évoqués à trois niveaux.

1) La classe dans sa vie quotidienne constitue en elle-même un niveau de régulation à part entière. Le recours à des instruments comme l'ordinateur ou le multimédia y modifie la nature des relations entre l'enseignant, l'élève et le savoir. Le présent document visant plutôt à tester l'intégration de la question éducative au sein de l'appareil d'hypothèses forgé par le centre, nous n'aborderons pas ici ce niveau. Une recherche sur le terrain, dès le mois d'octobre, lui sera spécifiquement dévolue.

2) Le second niveau touche au système éducatif institutionnalisé dans son ensemble et dans ses relations avec les différents acteurs qui entendent faire valoir des prétentions à son égard. Cette

Dominique Verpoorten

réflexion prend place au sein d'un champ beaucoup plus vaste qui concerne les relations de l'école avec la société.

3) Les nouveaux lieux d'apprentissage constituent un troisième niveau. Ils témoignent d'une déformalisation massive du secteur éducatif qui est sorti du "modèle de la chasse gardée" étatique. Il n'est pas possible actuellement de préciser les relations que ces nouveaux foyers de transmission seront appelés à jouer avec le second niveau. C'est dans le tissage de ces relations que la puissance publique aura sans doute un rôle déterminant à jouer, au sein de ce que d'aucuns nomment déjà la "learning society". Ce troisième niveau intègre des notions de gestion non standardisées, contrairement au niveau 2 qui développe une perspective en termes de régulation instituée. Ce niveau est également propre à interroger le rapport de l'individu aux diverses matrices d'apprentissage qui lui sont proposées.

Il nous paraît prématuré de nous lancer dans une réflexion sur les formes de contraintes de service public qui pourraient avoir cours dans le domaine des APTI. Nous préférons à ce stade procéder à un défrichage sociologique et à un premier détour par les questions de normativité, qui, à défaut de déboucher sur des recommandations concrètes sont au moins susceptibles de "cartographier les enjeux".

Nous présenterons tout d'abord le discours général que tient l'Union Européenne au sujet de ces APTI. Nous tâcherons de le relier aux modèles de légitimation auxquels il s'alimente. Nous verrons ensuite en quoi la réalisation pratique de ce discours est susceptible de modifier la donnée actuelle en matière de systèmes éducatifs. Enfin, nous baliserons le terrain très partiellement défriché de quelques interrogations relatives aux conséquences possibles de ces transformations sur le rôle de l'Etat et sur l'organisation pratique de la réflexion normative en matière d'éducation.

25. Le discours de l'Union : le "gap" et le "challenge"

En dehors de quelques travaux ponctuels portant sur des aspects particuliers du processus éducatif, la première étude d'envergure menée, à l'échelon spécifiquement européen, sur les transformations de l'éducation et de la formation date de 1987-1988. Elle est l'oeuvre de la European Round Table of Industrialists. Partant du point de vue des industriels, cette étude se donne pour tâche d'identifier les problèmes principaux liés à l'éducation et à la formation en Europe. Une partie du rapport est consacrée à une réflexion sur les possibilités qu'ouvrent en ce domaine les technologies de l'information.

25.1 Les prétentions de la sphère économique

Le principe d'un regard porté sur l'éducation à partir de l'instance du marché ainsi que le lancinant appel à l'utilisation des APTI pour combler le "gap" entre la demande et l'offre de formation vont se retrouver dans les rapports ultérieurs : Irdac, Panel Report, EETI, Delta, Idate, Review Board Report, etc ... Ceux-ci déclinent à peu de choses près le même discours programmatique¹ dont nous présentons la structure dans ce paragraphe.

Le discours européen sur les APTI fait de l'alignement sur le marché la prémisse et la conclusion de son raisonnement. Ce n'est pas tellement qu'il y ait eu appropriation sauvage du terrain de réflexion par la sphère économique et industrielle ; simplement, l'éducation constitue un terrain déserté par les visions d'ensemble et, en l'absence d'autres "prétendants", le marché s'efforce de suggérer à l'enseignement des objectifs qui rentrent dans sa logique et servent son fonctionnement. Ces objectifs, qui consistent

¹ Si ces rapports s'alignent les uns sur les autres, leur propos entre aussi en forte résonance avec le discours tenu dans le document américain du Computer System Policy Project qui s'assigne pour tâche de baliser le développement de l'industrie nationale de l'information et qui consacre un chapitre aux potentialités des télécoms "nouvelle mouture" en matière d'éducation.

Dominique Verpoorten

globalement en une “optimisation des ressources humaines”², font par ailleurs classiquement partie des missions conférées à l'éducation, si ce n'est que, ici, elles ne paraissent plus avoir aucun contre-poids. Ceci trouve son origine dans la désaffectation des projets d'éducation reposant sur les deux métarécits identifiés par J.F. LYOTARD : *l'émancipation du citoyen et la réalisation de l'Esprit* (encore qu'on en puisse observer la résurgence dans certains aspects du programme européen). Reste donc, comme “ressource d'horizon”, la performativité généralisée qui, invoquée dans le cadre d'une conception systémique de la société, conduit à faire de l'enseignement un sous-système, vis-à-vis duquel le sous-système économique manifeste des velléités de “capture”.

The education and training system must play a significant role in meeting the needs of european industry for a highly skilled workforce (Telematics RTD panel report).

Competitive advantage can be gained by raising employees level of education and thus their competence (5th Review Board DG XIII).

Les prétentions de l'industrie à intervenir dans la sphère éducative se légitiment donc de la liaison établie et constamment invoquée entre

² Ces prétentions de l'industrie sont partiellement légitimes. Elle estime devoir insister sur la "formation à la vie réelle". Toutefois, cette dernière ne se limite pas à un contenu unilatéral lié à l'acquisition de compétences professionnelle. Reste donc la question d'une éducation tenant compte d'autres formes de légitimation.

amélioration de l'éducation et maintien de la productivité européenne³ portée par une industrie de plus en plus "knowledge intensive". L'insistance est donc portée sur l'intégration de l'éducation à un "défi" industriel qu'elle doit à la fois porter et sur lequel elle doit en même temps s'aligner.

25.2 Les technologies pour l'éducation

Un des leviers majeurs de cette adaptation de l'éducation aux nouveaux besoins est l'intégration des nouvelles technologies dans le processus d'enseignement.

The essential social aim of the telematics in education and training programme is to widen acces to advanced learning services and to increase their effectiveness. The telecommunications infrastructures trough which these services are provided should therefore be responsive to individual learnings needs and specific users groups : SME, experts and teleworkers (ERT, Education and european competence).

L'éducation est d'emblée pensée selon un spectre très large qui déborde de loin les lieux et les méthodes d'enseignement tels que l'Europe les a développés depuis 500 ans. Le mouvement procède d'une déformalisation du monde éducatif par une délocalisation des savoirs et une multiplication des lieux de transmission.

³ Cette tendance est déjà stigmatisée par F. NIETZSCHE, dans la *Première conférence sur l'avenir de nos établissements d'enseignement*. Elle entraîne, selon lui, une extension (néfaste) de la culture : *Cette extension est l'un des dogmes d'économie politique les plus chers au temps présent. Autant de connaissance et de culture que possible - donc autant de production et de besoins que possible -, donc autant de bonheur que possible - voilà à peu près la formule. Cette direction pourrait à peu près définir la culture comme le discernement grâce auquel on se tient "au sommet de son époque", grâce auquel on connaît tous les chemins qui permettent de gagner de l'argent, grâce auquel on possède tous les moyens par lesquels passe le commerce entre les hommes et entre les peuples. La véritable tâche de la culture serait alors de créer des hommes aussi "courants" que possible, un peu comme on parle d'une "monnaie courante"*.

Dominique Verpoorten

25.3 “Lifelong learning education” et télécoms

L'évocation de la transformation actuelle est chapeauté par un concept de “lifelong learning education” qui devient le “sésame ouvre-toi” de la compétitivité retrouvée et donc du maintien du bien être de 330 millions d'Européens⁴. Entre l'enseignement reçu dans des établissements relevant de la sphère publique et l'apprentissage en autodidacte dans la sphère privée viennent s'interposer un maillage de demandeurs et d'offreurs de connaissances qui contribuent à faire de celle-ci un produit ou un service et de l'éducation un marché ; marché qui se développera partiellement en synergie avec les réseaux de télécommunication.

Learning infrastructures should build upon and be embedded within existing and emerging multiple purpose telematic infrastructures (Delta, Information technologies and telecommunications for education and training).

Le discours sur les APTI reprend ici à son compte les insistances qui ont prévalu en matière d'accès au réseau. Le réquisitoire se présente toutefois comme légèrement décalé par rapport à la problématique générale des télécoms car, déjà, on a assimilé l'éducation télématique à un service. L'UE réfléchit en ce domaine, au-delà de la notion de service universel reprise dans son acception technologique, et cela, dans la droite ligne de l'évolution anticipée par la cellule Telecom.

La notion de service, alors limitée à la fourniture de capacités sur le réseau, doit s'orienter vers la satisfaction de demandes nouvelles exprimées par le marché (Cellule Telecom, note de synthèse).

⁴ L'idée qu'un système d'enseignement puisse correspondre à la réussite humaine d'une population n'est pas pour autant complètement évacué : *We refuse a European competitiveness model based on low wages and low skills. Therefore, the only valid alternative for Europe to survive and to remain competitive in world markets lies in a strong capacity for innovation and quality. This can only be achieved with a highly and broadly skilled workforce (IRDAC, Quality and relevance, the challenge to European Education).*

C'est à ce point que l'on commence à danser d'un pied sur l'autre. La mutation quantitative et qualitative réclamée pour l'éducation est issue de deux sphères de normativité différente. Le discours prend une configuration d'entrelacement. Le premier fil en est la classique préoccupation fonctionnaliste de l'accès qui rejoint, par le détour de la motivation individuelle à s'instruire (et l'on sent les différents rapporteurs à la fois très préoccupés et très perplexes devant cette question qui appelle une "construction de la demande") rejoint les préoccupations vis-à-vis du maintien de la compétitivité. Cette perspective induit les insistances sur les "relevant training information readily available", les "on-line facilities", les "just-in-time" programmes of instruction.

A côté de cela, on relève des amorces d'un discours sur les APTI qui réactive le métarécit de la démocratisation de l'enseignement et de l'émancipation par le droit à l'éducation⁵ : discours sur les "disabled", les "remote regions" et les "far reaching potential learners".

Can telematics based learning be provided at a cost affordable to all learners and not just large organisations ? Can equality of access be extended to all European citizens, and not just to those in favoured locations ? In the European context, the transnational telecom tariffs play an important role in supporting new and wider applications in DET or in obstructing them. More transparency is asked as far as the telephone service and the leased lines are concerned, because they might be the basic telematic infrastructure for the exchange between resource and study centres and for the delivery and tutoring

⁵ Finalement, l'approche la moins mise en valeur est celle qui concerne le rapport de la socialisation à la citoyenneté, terrain dont André Berten, JM Ferry et la ERT ont commencé le "déménagement". Les Etats-Unis sont les seuls à mettre d'emblée en rapport la question de l'accès et celle de la recherche d'une citoyenneté informée, requérant l'accès aux TI. Le dernier rapport de la ERT revalorise aussi cet aspect de la question. La cellule Télécom itou : *L'accès à l'information devient un droit de l'homme. Il est un droit pour chaque citoyen. La cohésion sociale tant au niveau du contexte national qu'à l'échelle mondiale requiert que tous les citoyens, où qu'ils vivent, puissent bénéficier des plus essentiels services de l'information à un prix abordable.*

Dominique Verpoorten

in rural and remote regions (Review Board Report, Information and telecommunication technologies applied to education and training).

25.4 Discours différents pour programme semblable

Quoiqu'il en soit, et dans tous les cas de figure des discours de légitimation, le programme des applications reste inchangé. Qu'il s'agisse de l'objectif fonctionnel lié au fonctionnement du marché ou de l'objectif démocratique lié au partage de l'espace public télématique, l'injonction est à la réalisation d'une mise à disposition de tous des ressources des TI "at any time, whenever and wherever it is required".

26. Ecole, Etat et TI

Voyons à présent, et dans un mouvement qui nous rapproche d'hypothèses énoncées en termes de régulation, à quelles transformations l'évolution actuelle des modes et des lieux de transmission des savoirs expose les pouvoirs publics.

26.1 Les écoles sont-elles des institutions qui fonctionnent finalement sur une logique du contrat ou bien accomplissent-elles nécessairement une mission de service public qui les écartent de ce type de normativité ?

En premier lieu, on peut remarquer que les différents rédacteurs des rapports sur l'éducation et l'enseignement ont conscience de la limite de leur champ de manoeuvre. A part la ERT qui s'aventure, dans des recommandations générales, faites aux Etats au sujet de leurs réseaux nationaux d'enseignement, les autres rapports contournent ces pouvoirs et focalisent les discours relatifs aux APTI et à leur extension sur trois types d'apprenants : "autonomous learners in higher education", "workers in SME", and "highly skilled professionals".

planet.be

Au niveau de l'enseignement de base, ils se contentent pour la plupart de souligner que l'introduction des nouveaux outils technologiques serait une bonne familiarisation avec l'environnement professionnel et qu'il faudrait améliorer les performances de l'enseignement de base car, de sa qualité dépend la capacité de l'individu à entrer dans des schèmes de formation continue.

Les rapporteurs évitent donc de s'enfermer dans un débat sur les missions de l'école, devenues floues et favorisent une stratégie de contournement par la bande des Etats et de leurs prérogatives en matière d'enseignement, contournement auxquels se prêtent les nouvelles technologies. Le questionnement qui se profile là derrière, et qui n'est que très rarement abordé, est celui des différentes matrices de socialisation et des conséquences sur l'existence sociétale d'une déformalisation générale des modalités de l'apprentissage. Le monde économique estime aujourd'hui qu'il est de son devoir d'en prendre une partie en charge (et il est étonnant de constater une résurgence dans cet environnement d'un comportement qu'on aurait peut-être qualifié de "paternaliste" au 19^{ème} siècle. A moins que les rapports éducation-industrie ne se donnent la forme du sponsoring) :

Industrial culture is not presented in the school systems. Because education and training have not been able to adapt to all the changes in the business environment and the needs of business life, industry has been recently forced to take a bigger responsibility for training. The whole field of education and training should be changing radically. This should be met by a shift in the allocation of public resources used in education and training. In most European countries, education administration is heavily centralized, which creates bureaucracy and inflexibility in practice and even prohibits renewal. The needs of business life and industry are not respected enough and the fixed interaction mechanism between business life and education is missing (ERT, Education and European competence).

Dominique Verpoorten

D'un côté, les industriels se disent forcés à mettre en place des procédures de qualification de leur personnel. D'un autre côté, on peut supposer qu'ils souhaiteraient se décharger au maximum des coûts afférents à l'éducation sur les structures publiques. La transformation oblige à repenser la question du coût et des contributions respectives des secteurs publics et privés.

26.2 Qu'implique, pour l'organisation de l'espace public démocratique, une extension du droit de regard d'agents extérieurs sur la sphère éducative ?

Dans le domaine de la transmission des connaissances, on observe une volonté d'intégration croissante savoir/technique/économie. Il s'agit d'un phénomène qui a de fortes implications relativement à la signification socialement instituée du savoir : l'école n'a plus le monopole en matière éducative. Les Etats se voient confrontés à une décentralisation générale du système scolaire. La porte est ouverte à d'autres modèles d'apprentissage. La télématique ouvre un marché de l'éducation qui risque fort d'entrer directement en concurrence avec l'école. Le souci grandissant de l'adéquation formation-emploi contribue à la dépossession par l'Etat de son monopole car, à première vue, qui peut mieux assumer cette adéquation que les offreurs d'emploi eux-mêmes ? L'éducation peut désormais s'envisager comme un projet d'entreprise et comme un projet de société. Dans ce kaleidoscope en gestation, la question de l'éducation commune se repose, ainsi que la spécificité de la contribution des nouveaux acteurs au processus éducatif général.

If we reason in terms of lifelong learning, the various educational programs become more interdependent. They will have progressively to be part of a system. Those who practise or manage education should not only be concerned by one segment but also by the others segments that form an integrated system. A systemic approach is necessary if Europe wants to create lifelong opportunities. Each element of the "Education Chain" will influence all the others. The quality of the chain will be that of the

planet.be

*weakest link*⁶ (P. COCHINAUX & P. de WOOT,
Moving towards a learning society).

A quoi “obligent” les insistances du monde industriel ? Quid de la responsabilité sociale des milieux économique en matière d'éducation ? L'établissement d'une communauté de destin entre l'école et l'industrie doit-elle uniquement se légitimer du principe du marché ? Comment la question de la concurrence se pose-t-elle sur un marché de l'éducation ? Quelle répartition de quelles tâches entre public et privé ?

26.3 Le service éducatif bat-il en brèche l'idée d'un service public en matière d'éducation ? Que signifie une communication et une éducation sous forme de marché à large éventail offert au choix du consommateur ?

Nous voulons absolument éviter ce que J.M. FERRY nomme la “métaphore du siège”, c'est-à-dire un discours d'urgence et d'angoisse fondé sur l'idée d'une menace imminente sur un objet précieux. L'industrie n'est pas un ogre qui veut avaler tout rond le secteur éducatif. Elle est simplement un pouvoir qui entend s'intégrer à la définition des objectifs éducatifs et du rapport entre le savoir et la communauté. A côté de l'interdisciplinarité que réclame l'organisation du savoir sur ses nouveaux supports, on voit se profiler le besoin de canaux de discussion entre le secteur privé et les agents publics de manière à organiser les prétentions de chacun au sujet de l'enseignement.

*S'il reste des nostalgiques de l'élitisme
républicain, ou de la valeur universelle de certains*

⁶Il s'agit là d'une vision humaniste sur l'éducation dérivant sans doute de ce que les auteurs désignent comme *a European blend of capitalism*. Dans un rapport antérieur de la ERT Education working group, on trouve l'évocation d'une autre manière de concevoir le système : *European education is aimed at removing weaknesses, whereas in the United States the emphasis has been on intensifying and bringing out one's strengths. Latter approach is necessary to motivate for learning.*

Dominique Verpoorten

*savoirs auxquels on accède par la seule abstraction émancipatrice, si certains espéraient encore, il y a quelques années, mobiliser les forces sociales autour d'un projet alternatif de société et d'école contre le socialisme gestionnaire et le libéralisme, la plupart des réthoriques réformatrices actuelles en matière d'enseignement ne pensent pas le changement en termes radicaux. Elles l'envisagent plutôt comme une adaptation aux nouveaux publics qui se cotoient dans l'espace scolaire et s'y trouvent pour une durée de plus en plus longue, et comme une recentration de l'école sur ses missions propres par la passation de nouveaux compromis avec les groupes et les institutions qui s'occupent autrement de formation et de socialisation (A. VAN HAECHE, *Les nouvelles manières de connaître*).*

Attention. Intervenir de cette manière, c'est accepter l'introduction d'une normativité qui ne prene pas naissance dans des structures formelles instituées une fois pour toutes. C'est procéder à l'institutionnalisation de ressources de la société civile dont on ignore la teneur avant de provoquer le processus de leur explicitation, de leur confrontation et de leur rationalisation. C'est aussi reconnaître au monde vécu un fond dormant et potentiellement riche, remplissant une fonction d'équilibration systématique par rapport aux modèles de normativité.

Ces "consortiums de réflexion" auraient pour objectif de définir la mesure selon laquelle le changement social en matière d'éducation est censé s'aligner sur le changement industriel et technologique et dans quelle mesure il est normal qu'un système d'enseignement présente une certaine rigidité par rapport aux demandes d'appropriation dont il fait l'objet. Ce genre de lieux permettrait peut-être aussi de laisser s'exprimer un réalisme partagé qui s'accommoderait d'une éthique démocratique conciliant sens de l'utilité, souci de socialisation et processus de production de la citoyenneté.

Pour d'aucuns, l'école serait entrée dans une "période post-critique" depuis 1980 et il en serait

planet.be

résulté la nécessité d'une réflexion sur les valeurs, plus spécialement les valeurs communes qui peuvent guider le pilotage national de systèmes scolaires décentralisés et différenciés (JL. DEROUET, in A. VAN HAECHT).

La définition de ce "pilotage national" convoque une interrogation sur les modes contemporains de socialisation. On socialise désormais à des choses différentes car il n'existe plus d'idée de la société comme un tout et l'on semble dans l'impossibilité de fixer un aboutissement à ce processus, excepté dans une perspective de la "constitution" d'un sujet "décentré", d'une identité post-nationale (version philosophique et politique) ou dans une perspective de "configuration" du sujet aux exigences du système (version économique-industrielle). Cette problématique invite à s'interroger sur la contribution singulière de la sphère école dans le processus de socialisation et pose la question de la rupture ou de la continuité entre normativité scolaire et normativité professionnelle ?

26.4 Comment développer des systèmes de "mise en phase" de l'offre et de la demande en matière d'APTI ? Faut-il étendre la définition du service universel au domaine de l'éducation télématique ?

Dans son rapport sur la société de l'information, le Conseil de l'Europe résume son projet par trois recommandations :

*Fostering an entrepreneurial mentality -
developping a common regulatory approach -no more
public money, subsidies or protectionism.*

Dans ces circonstances, la volonté de déléguer au secteur privé le soin de faire profiter le système éducatif de la révolution télématique est clairement affirmée. Toutefois, il semble que les investissements dans ce domaine soient en régression.

*Le marché du multimédia, longtemps attendu, est
aujourd'hui une réalité : on l'estimait pour l'Europe,*

Dominique Verpoorten

hardware et software confondus, à plus de 3 millions de dollars en 1992 ; les projections les plus optimistes atteignent les 40 millions de dollars pour 1996 (Inteco) ; selon Ovum, le marché des équipements proprement dits qui s'élevait en 1991 à 526.000 dollars pourrait atteindre plus de 9 millions de dollars en 1997. Sur le plan de sa segmentation, il semble que les applications liées au marché éducatif et aux fonctions kiosques vont baisser au profit de la messagerie, le management de données, la domotique, les applications professionnelles. Ces marchés risquent d'être dominés par les fournisseurs nord-américains qui représentent aujourd'hui 75% de l'offre. Cette multiplicité des acteurs et leur dimension en terme industriel et de marché constitue une menace pour l'indépendance de l'Europe (R. DELMAS, La dimension européenne du multimédia).

L'Etat devra sans doute encadrer le processus. La question se pose d'un environnement de régulation légale capable d'encourager le secteur privé à investir le domaine. Là encore, une réflexion centrée sur l'équipement technologique est une occasion de repenser la question du coût et des acteurs de l'éducation dans son ensemble.

Les moyens qu'il faudra mobiliser pour préparer la jeunesse aux défis du siècle prochain nécessitent une dilatation considérable des budgets du poste "Education-Post formations". L'ordre de grandeur à prévoir pour la période 2000-2020 est le doublement par rapport aux niveaux en vigueur entre 1970-1980. Jamais l'Etat ne parviendra à prélever par l'impôt le financement de la gratuité des enseignements dans un moment où les besoins de la justice, de l'immigration, des retraites et de la santé se montreront par ailleurs très exigeants. Il devient indispensable que les intéressés eux-mêmes, les familles et les

planet.be

professions soient directement associés à l'alimentation des flux financiers (...) La régulation des systèmes éducatifs ne pourra donc pas échapper à un cadre de contraintes communautaires décidées par concertation. A défaut, les contraintes résulteront de la concurrence sauvage pour les qualifications de la main d'oeuvre selon la loi d'un marché du savoir qui va se développer quoique l'on fasse (A. DANZIN, La croissance ?).

26.5 APTI : la victoire de l'autodidacte ?

On touche ici à la liaison entre apprentissage institutionnalisé et apprentissage autonome. Quelles pourraient être les procédures de reconnaissance des autodidactes et des nouveaux canaux d'apprentissage qu'ils empruntent ? Se pose ici le contentieux lié à la délivrance des diplômes et la question des procédures d'évaluation de la qualité des apprentissages. Les auteurs des divers rapports regrettent à ce sujet le trop grand nombre d'examens différents qui nuit à une intégration européenne de l'éducation.

26.6 Quel compromis entre décentralisation et intégration ?

Fondamentalement, l'introduction des nouvelles technologies de l'information dans l'éducation pose le problème de l'innovation dans les méthodes d'enseignements et les structures. Le domaine est une bonne illustration des règles de maîtrise de la complexité. On ne peut pas échapper au processus essai-erreur-correction d'erreur, ce qui implique une grande liberté accordée aux acteurs pour prendre des initiatives, émettre des hypothèses de travail, les confronter à l'expérience, les corriger selon les résultats et procéder par des améliorations successives dans une démarche qui comporte un

Dominique Verpoorten

grand nombre de tâtonnements. D'où la nécessité de structures qui donnent toutes leurs chances aux corrections cybernétiques.

Puisque le mot d'ordre est à la flexibilité et à l'adaptation permanente, puisque les implantations massives des APTI dans le cadre de plans gouvernementaux ont toujours été décevantes, il vaut peut-être mieux changer de stratégie. D'une provocation du changement par règle formelle édictée à un niveau déterminé de pouvoir, il faut passer à une gestion des initiatives et des encouragements. Dans cette perspective, le mode de la fondation vaudrait une étude.

27. Conclusion

Du service public au service du public. De l'accès au savoir à son appropriation.

L'entrelacement entre les questions technologiques et les questions normatives et sociales est très serré dans les discussions relatives aux APTI. Qu'il soit utilisé dans un contexte pédagogique ou un autre, nous concevons l'ordinateur comme un mode d'accès inédit à des significations. Il laisse présager d'un rapport au monde vécu tourné vers la transmission et d'une transmission se vivant dans des structures permettant à chacun d'être l'enseignant ou l'enseigné de tous. Dans ce contexte, toute communication peut recevoir une valence d'édification, de "source" de savoir, notion dont la déformalisation s'alimente à la revalorisation du monde vécu, au travail massif des médias et à une crise de légitimité des lieux et des temps publics de l'éducation, on se dirige vers une conception des messages en termes de "denrées cognitives" (V. Engel) et de mise en forme de ces messages selon une pragmatique des particules de langage (J.F. Lyotard), qui justifie la recommandation "*de tout mettre en ouvre pour maintenir ouvertes les voies de communication, quel que soit le contenu de ce qui est communiqué*" (P. Breton et S. Proulx) et de "*favoriser l'accès de tous aux banques de données, appelées à devenir la nature de l'homme*" (J.F. LYOTARD).

Avec les APTI surgissent des interrogations plus fondamentales touchant aux modes d'organisation du rapport entre divers acteurs sociaux

planet.be

liés par des prétentions sur la définition d'un objet social. Si, en matière d'enseignement, comme en beaucoup d'autres, on passe bel et bien du "service public au service du public", et donc d'une conception de l'intérêt général qui transcende les singularités individuelles à une autre qui résulte de l'agrégation des intérêts privés, il s'agira, pour ces acteurs, de repenser ce que signifie "servir" dans cette nouvelle configuration. En matière de TI, la réflexion peut être menée au niveau des infrastructures. C'est tout le sens d'une démarche qui concerne la question de l'offre d'un service universel. Elle peut aussi s'orienter dans une perspective qualitative qui prendrait tout son sens en marquant la distinction entre l'accessibilité à un apprentissage et son appropriation effective. Et là, toute la question de l'école publique et de sa formation de base est reposée. Cette distinction entre accessibilité et appropriation empêche également le développement d'un faux égalitarisme se satisfaisant d'une réflexion sur les seules modalités formelles d'accès aux informations.